Le laboratoire est le lieu privilégié de la vie scientifique. Doté d'un Conseil de Laboratoire représentatif (au moins dans les UMR), il définit sa politique scientifique au plus près des acteurs en assurant une solidarité en son sein. Il est, dans le domaine de la recherche, l'équivalent du département d'enseignement dans les composantes. Il est déjà court-circuité par les multiples appels d'offres nationaux émanant en particulier de l'ANR irriguant prioritairement les équipes, voire les individus. Le CS ne doit pas perdre de vue cet échelon élémentaire au profit de départements ou pôles, ces derniers n'ayant pas encore un contour des plus clairs, et ce, d'autant que la globalisation du budget en application de la loi LRU confiera à l'établissement la répartition entre les unités de l'ensemble de son budget Recherche. Le CS doit donc être attentif à garantir à chaque laboratoire
une proportion importante de crédits de base
liés à son projet de contractualisation dûment évalué. La définition d'une politique de recherche au niveau de l'établissement ne doit pas consister à multiplier les appels à projets dont les réponses accaparent toujours plus le chercheur de base au détriment de ses autres activités.

Le CS s'est doté depuis plusieurs années d'**une politique de soutien aux jeunes enseignants-chercheurs et chercheurs**
. Ce dispositif a été ensuite étendu aux thématiques « structurantes » et peut intégrer dorénavant des décharges de services. Cette politique trouve ses limites car il cible exclusivement ceux que ne découragent pas une énième demande après l'ANR, une délégation au CNRS, un Congé pour Recherche et Conversion Thématique, un PEPS… Cette individualisation du soutien doit être abandonnée pour
des mesures plus globales et systématiques
visant tous les collègues en début de carrière, au premier rang desquelles un service allégé et une exemption de charges administratives.

La reconnaissance de la Recherche à l'UM2 ne passe pas par la mise en avant de « vedettes » recrutés à prix d'or (si tant est qu'on l'on en trouve les moyens), mais par
l'amélioration des conditions d'exercice de tous
sur l'ensemble de nos missions.

{mospagebreak title=L'intégration de l'IUFM}

L'entrée de la formation des Maîtres à l'Université au terme d'un long processus historique depuis la création des Ecoles Normales ne peut signifier qu'une exigence de qualité, à la fois dans la formation des enseignants mais aussi dans la recherche en Education. Si la recherche en Education n'a pas été prioritairement développée en France depuis des années, on peut

penser que la non appartenance des IUFM à l'Université n'y est pas étrangère. Les activités de recherche aujourd'hui à l'IUFM de Montpellier concernent moins de 30 % des personnels et demandent donc à être dynamisées tout en offrant à tous les personnels formateurs du premier et du second degré des conditions pour pouvoir s'investir dans ce cadre, quand ils le souhaitent. L

a formation des Maîtres a besoin d'un projet ambitieux de formation et d'un projet pour soutenir et développer l'innovation et la recherche en Education

.

La structuration de la recherche à l'échelle régionale ne doit pas exclure nos collègues exerçant sur des sites excentrés (Béziers, Carcassonne, Mende, Nîmes, Perpignan…), qu'il convient de rattacher à nos pôles, voire à nos laboratoires quand ils n'en disposent pas sur leur site.

Les organismes de recherche ont eux toute leur place dans la structuration de la recherche à l'échelle nationale, par les différents outils mis à la disposition de nos unités mixtes (départements scientifiques, GDR, réseaux…). La méfiance entretenue par la CPU à l'égard des organismes, et singulièrement du CNRS, est un mauvais calcul ouvrant la voie à une concurrence sans coopération, aux gaspillages par duplication. L'opposition entre chercheurs et enseignants-chercheurs est tout aussi suicidaire pour l'Université.